

Barème à la Hors Classe des CPE 2010

Conditions d'accès

- 7^{ème} échelon détenu au 31 décembre 2009
- 7 ans de services effectifs dans le corps des certifiés au 1^{er} septembre 2010
- Prise en compte pour la pension : avoir été en exercice pendant 6 mois au moins en tant que certifié hors classe

Note sur 100 détenue au 31 août 2009

Note sur 20 multipliée par 5.

Prise en compte de l'échelon détenu au 31 décembre 2009

7^{ème} échelon : 30 points

8^{ème} échelon : 40 points

9^{ème} échelon : 50 points

10^{ème} échelon : 60 points

11^{ème} échelon : 70 points

Ancienneté dans le 11^{ème} échelon au 31 décembre 2009

- 4 points par an
- Forfait de 10 points pour 5 ans

Prise en compte du parcours professionnel

- Exercice effectif en établissement difficile (ZEP, sensible, plan lutte contre la violence, « Ambition Réussite ») : 5 points par année complète au cours des 3 dernières années
- Exercice effectif en UPI : 5 points par année complète (limité à 15 points) pour les enseignants titulaires du 2CA SH

Avis des IPR

Il se base sur les renseignements que vous aurez indiqués sur I-Prof et sur la connaissance personnelle des collègues (tutorat, projet pédagogique, formation, ...) mais aussi sur la possession de titres et diplômes (ne pas oublier de les faire mentionner sur I-Prof et de les faire valider par le chef d'établissement)

Parcours professionnel exceptionnel : 30 points

Parcours professionnel remarquable : 25 points

Parcours professionnel très honorable : 20 points

Parcours professionnel honorable : 15 points

Parcours professionnel satisfaisant : 10 points

Parcours professionnel en devenir : 5 points

Alerte sur le parcours professionnel : 0 point

Avis des chefs d'établissement

Il se base sur l'implication dans l'établissement (projet d'établissement, participation aux instances éducatives de l'établissement, participation au dialogue avec les familles, ...)

Implication dans la vie de l'établissement essentielle : 30 points

Implication dans la vie de l'établissement très importante : 25 points

Implication dans la vie de l'établissement importante : 20 points

Implication dans la vie de l'établissement moyenne : 15 points

Implication dans la vie de l'établissement très moyenne : 10 points

Implication dans la vie de l'établissement faible : 5 points

Implication dans la vie de l'établissement très faible : 0 point